

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

Régime Alsace (67,68), Moselle (57)

A régler au plus tard le 28 février 2019



Adresse de retour : OCTA CONSULAIRE GRAND EST

Site Alsace

10 Place Gutenberg BP 70012

67081 STRASBOURG CEDEX

Courriel : [taxe.apprentissage.alsace@crma-grandest.fr](mailto:taxe.apprentissage.alsace@crma-grandest.fr)

Tél : 03 88 19 55 75

Site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°	Clé WEB
Identifiant	Cabinet comptable
CONTACT <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Comptable	
Tél	Fax
E-mail	
SIRET	
NAF	
Date de radiation ou cessation d'activité	

Effectif moyen annuel 2018 de l'ensemble des établissements	Nb d'apprenti(s) au 31/12/2018
	Voir 4
	Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2018

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si  $S \leq 107\,890$  € et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION  
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)

### MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

### TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,44 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (calcul automatique en ligne sur le site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>) - voir au verso le calcul du taux de CSA

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

+CSA

OU

- Créance

## 3- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - Créance = P

Chèque N° à l'ordre de : OCTA CONSULAIRE GRAND EST

Virement au Compte : IBAN : FR76 1470 7000 2032 2218 8752 736 SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ  
(noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièce à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage

## 4 - Si vous avez des Apprentis au 31/12/2018 : CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT Art. L6241-4

Joindre **obligatoirement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2018

IMPORTANT	UAI	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP, BAC PRO, etc...)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Concours financier

Cocher si d'autres apprentis figurent sur une suite jointe

Habilitation délivrée à la CCI Région Grand Est par la Préfecture de région le 19/12/2017

Arrêté SGAR n° 2017/1877 suite à la convention conclue entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et d'Industrie et d'Agriculture le 26/06/2017

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE <sup>(1)</sup> (w)	CIFRE <sup>(2)</sup> (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2017	/	/	/	/	/	/	/	/	
2018	/	/	/	/	/	/	/	/	

<sup>(1)</sup> VIE : Volontariat International en Entreprise - <sup>(2)</sup> CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

<sup>(3)</sup> Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

		c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %	c ≥ 5 %	3 % ≤ c' < 5 %
Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000	0.208 %	0.104 %	0.052 %	0.026%	Exonéré <sup>(4)</sup>	0.026 % ou exonération <sup>(3)</sup>
	s > 2000	0.312 %					

<sup>(4)</sup> Information obligatoire pour le calcul de la créance même si votre seuil CFIP est supérieur à 5%

Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5% :  $\frac{d \times s}{100} \times 400 \text{ €} = \text{montant de la créance}$  (d) plafonné à 2 ; ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

## 5- CALCUL DE LA REPARTITION

Alsace-Moselle	FRA (Fraction Régionale pour l'Apprentissage)	QUOTA	CSA
Répartition	51% TB	49 % TB	Taux calculé
Déduction		- concours financier obligatoire (CFO)	- concours financier obligatoire (CFO)
Disponible		=	=

## 6- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX CFA

Noter un montant, un % ou indiquer par une croix le choix de vos affectations par catégorie

UAI	Nom Ecole /Adresse (Liste des établissements habilités sur site internet des Préfectures de Région) Pour un versement spécifique, mentionner le nom et code du diplôme	CSA	Quota disponible

Cocher si d'autres affectations figurent sur une suite jointe.

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)